



**PPRT -  
THERMPHOS  
POA n°1  
16 juin 2010**

## Le PPRT (décret du 07/09/2005) est une SUP (L.515-23) dont

▶ **l'objectif est de :**

*« résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et mieux encadrer l'urbanisation future. »*

▶ **l'élaboration (18 mois)** est prescrite par le préfet (L.515-15 ) sur la base :

- d'un périmètre dit « d'étude »
- de la nature des risques
- et de leur intensité

## Le PPRT comprend

- ▶ des **mesures foncières** sur le bâti **existant** (L.515-16 )
- ▶ un **règlement d'urbanisme** pour le **futur** (L.515-16 )
- ▶ en vue de protéger les **populations**
  - ▶ des **prescriptions (10% de valeur du bien)**
  - ▶ ou des **recommandations** (au-delà)
- ▶ éventuellement, des **mesures supplémentaires** de réduction du risque (L.515-19).

## Le PPRT : les étapes de son élaboration

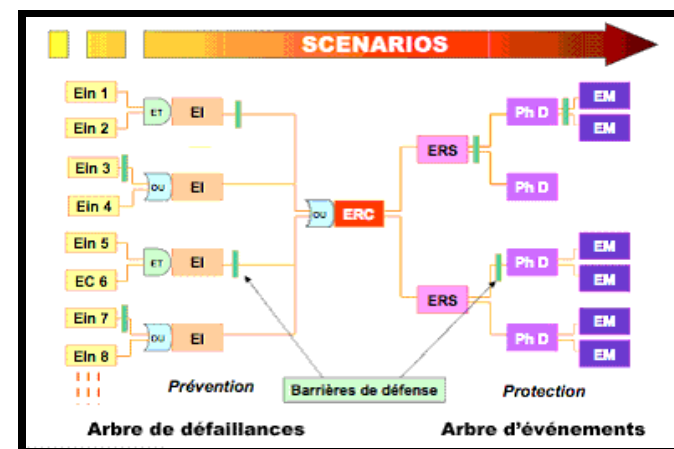
### En amont : l'étude de dangers

#### démarche de réduction du risque à la source

#### • l'exploitant :

- recense tous les PhD
- construit les arbres de défaillances
- caractérise les PhD en

- Probabilité (P)
- Intensité (I)
- Cinétique (C)
- et Gravité (G)

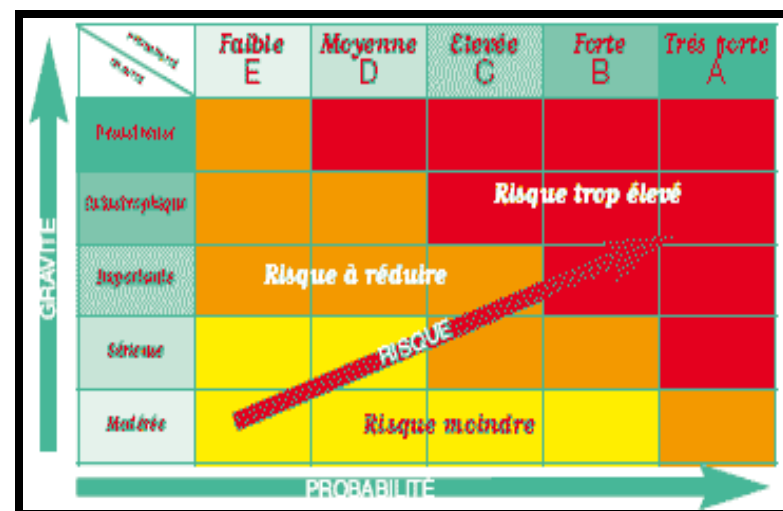


## Le PPRT : les étapes de son élaboration

### En amont : l'étude de dangers démarche de réduction du risque à la source

#### • l'IIC

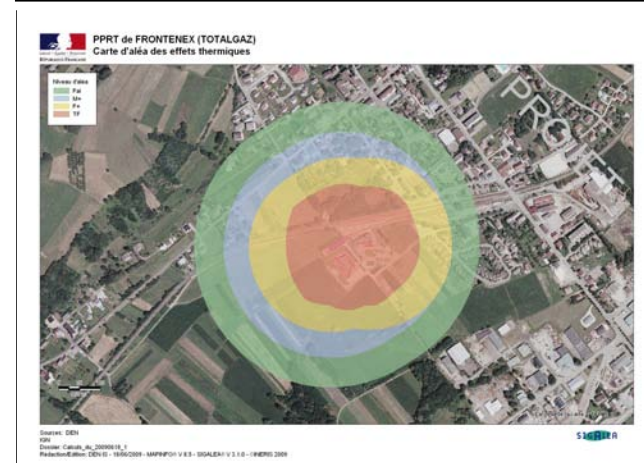
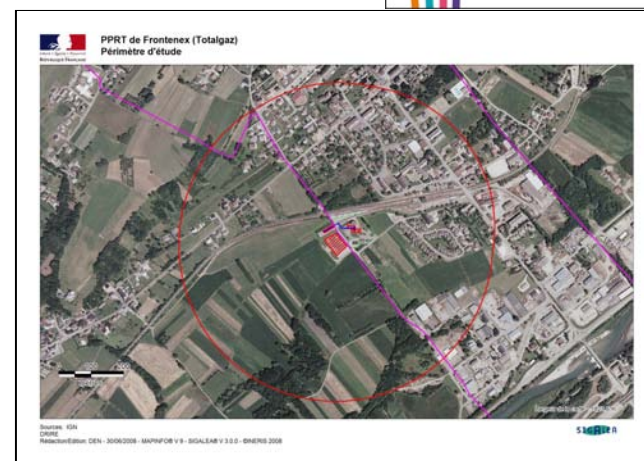
- vérifie le caractère optimum de la réduction du risque (circulaire MEDAD du 29/09/05)
- propose au préfet,
  - le cas échéant, de prescrire des MMRs complémentaires
  - la révision de l'ED sous cinq ans



## Le PPRT : les étapes de son élaboration

### Séquence d'étude technique

- définition du **périmètre d'étude**  
(distances maximum des effets des PhD)
- caractérisation **de l'aléa (A)**  
 $A = I \times \Sigma P$
- caractérisation **des enjeux**
- finalisation de la séquence d'études



## Le PPRT : les étapes de son élaboration

### Phase de stratégie

- définition du projet de maîtrise des risques sur le territoire
- choix entre les différentes alternatives possibles

		Niveaux d'aléas	TF+	TF	F+	F
Réglementation sur l'existant	Mesures foncières	Conditions d'inscription des enjeux vulnérables dans un secteur d'expropriation possible	D'office pour le bâti résidentiel. Modulable pour les activités	Selon contexte local (association)	Non proposé	
	Conditions d'inscription des enjeux vulnérables dans un secteur de délaissement possible	Pour mémoire, secteur d'expropriation possible (délaissement automatique une fois la DUP prise)	D'office pour le bâti résidentiel. Modulable pour les activités		Selon contexte local (association)	

# Le PPRT : les étapes de son élaboration

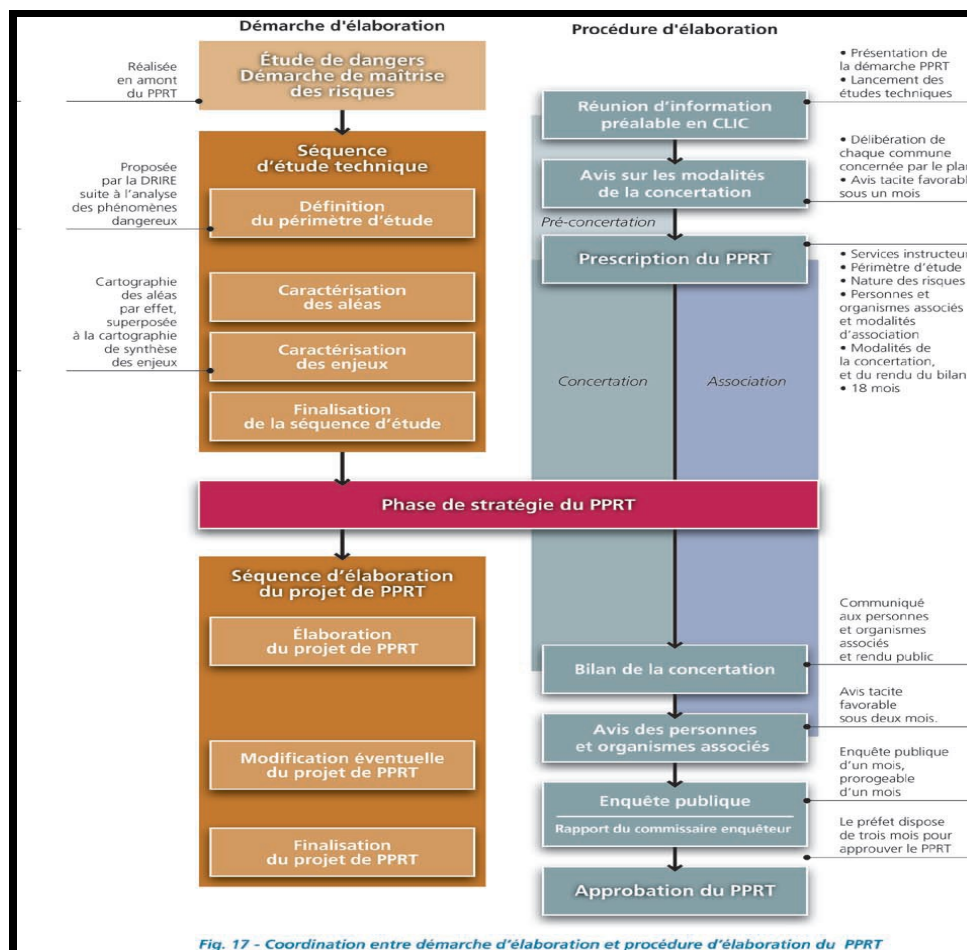


Fig. 17 - Coordination entre démarche d'élaboration et procédure d'élaboration du PPRT

## THERMPHOS - l'examen de l'ED

⇒ ED transmise en 2005

- examen par IIC
  - ➡ APC 02/01/06 (demande de compléments)
  - ➡ APC 25/10/07 (demande de tierce expertise)
  - ➡ courrier 13/08/08 (compléments séisme)
- compléments transmis le 19/11/08
- tierce expertise transmise en juillet 2009
  - risque trop élevé, nécessite des MMR complémentaires :
    - ➔ APC du 3 juin 2010
      - confinement du réservoir de P
      - dimensionnement au séisme
      - renforcement de la sécurité au poste de dépotage
      - révision de l'étude de dangers (5 ans)

## THERMPHOS - Les phénomènes dangereux

N	ERC	MMR	PhD	P	SEL	SEI	Gravité hauteur d'homme	PPRT
1	7 : perte confinement réservoir P4 liquide	Avec	1A	D	85	290	Important	oui
2	7 : perte confinement réservoir P4 liquide	Sans	1B	E	1600	3500	Catastrophique	non : E + 1 BP passive
3	5 : Rupture conduite dépotage	Avec	2A	D	200	600	Important	oui
4	5 : Rupture conduite dépotage	Sans	2B	E	400	2000	Catastrophique	non : E + 2BT actives
5	9 : Rupture conduite de transfert	Avec	4A	C	250	770	Important	oui
6	9 : Rupture conduite de transfert	Sans	4B	E	320	1320	Catastrophique	non : E + 2BT actives
7	12 : rupture croix	Avec	5A	C	300	850	Important	oui
8	12 : Rupture de croix	Sans	5B	E	300	850	Important	non : E + 2BT actives
9	3 : Rupture piquage wagon	Avec	6A	D	200	600	Important	oui
10	3 : Rupture piquage wagon	Sans	6B	E	400	2000	Catastrophique	non : E + 2BT actives
11	4 : Rupture flexible dépotage	Avec	7A	D	200	600	Important	oui
12	4 : Rupture flexible dépotage	Sans	7B	E	400	2000	Catastrophique	non : E + BT Passive
13	8 : Fuite sur manifold pompage	Avec	8A	D	250	770	Important	oui
14	8 : Fuite manifold pompage	Sans	8B	E	320	1320	Catastrophique	non : E + 2BT actives :
15	10 : Fuite manifold bruleur	Avec	9A	C	230	700	Important	oui
16	10 : Fuite sur manifold bruleur	Sans	9B	E	300	950	Important	non : E + 2BT actives :



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# THERMPHOS - le périmètre d'étude du PPRT



PPRT de EPIERRE (THERMPHOS)  
Enveloppe des effets à cinétique rapide potentiels



Sources: IGN - BD ORTHO  
Dossier: Calculs du 20100604\_1  
Rédaction/Édition: SPR IS - 04/06/2010 - MAPINFO® V 8.5 - SIGALEA® V 3.2.014 - ©INERIS 2010



## Prescription du PPRT

### ARRETE PREFECTORAL du 18 mars 2010 portant prescription de l'élaboration du PPRT

**Article 1** : périmètre d'étude (liste des communes concernées)

⇒ Epierre, Saint-Alban-d'Hurtière et Saint-Léger

**Article 2** : nature des risques pris en compte : toxique

**Article 3** : services instructeurs : équipe projet constituée de DREAL et DDT

**Article 4** : Modalités de concertation

4.1 : documents mis à la disposition du public

- en mairies (avec recueil des avis) ou

- <http://www.clicrhonealpes.com>

4.2 : bilan de la concertation communiqué aux POAs

## Prescription du PPRT

### article 5 : les personnes et organismes associées dites POAs

#### 5.1 : liste des POAs

- ☛ l'exploitant : THERMPHOS;
- ☛ le préfet ou son représentant ;
- ☛ le maire des communes ;
- ☛ le président de la communauté d'agglomération ;
- ☛ le représentant désigné du CLIC ;
- ☛ le président du conseil général de la Savoie ou son représentant ;
- ☛ le président du conseil régional de la région Rhône-Alpes ou son représentant ;
- ☛ les directeurs, ou leur représentant, des établissements riverains

## Le PPRT en Maurienne : proposition d 'AP

### article 5 : les personnes et organismes associés dites POAs

#### 5.2 : fonctionnement des POAs

les réunions d'association sont l'occasion :

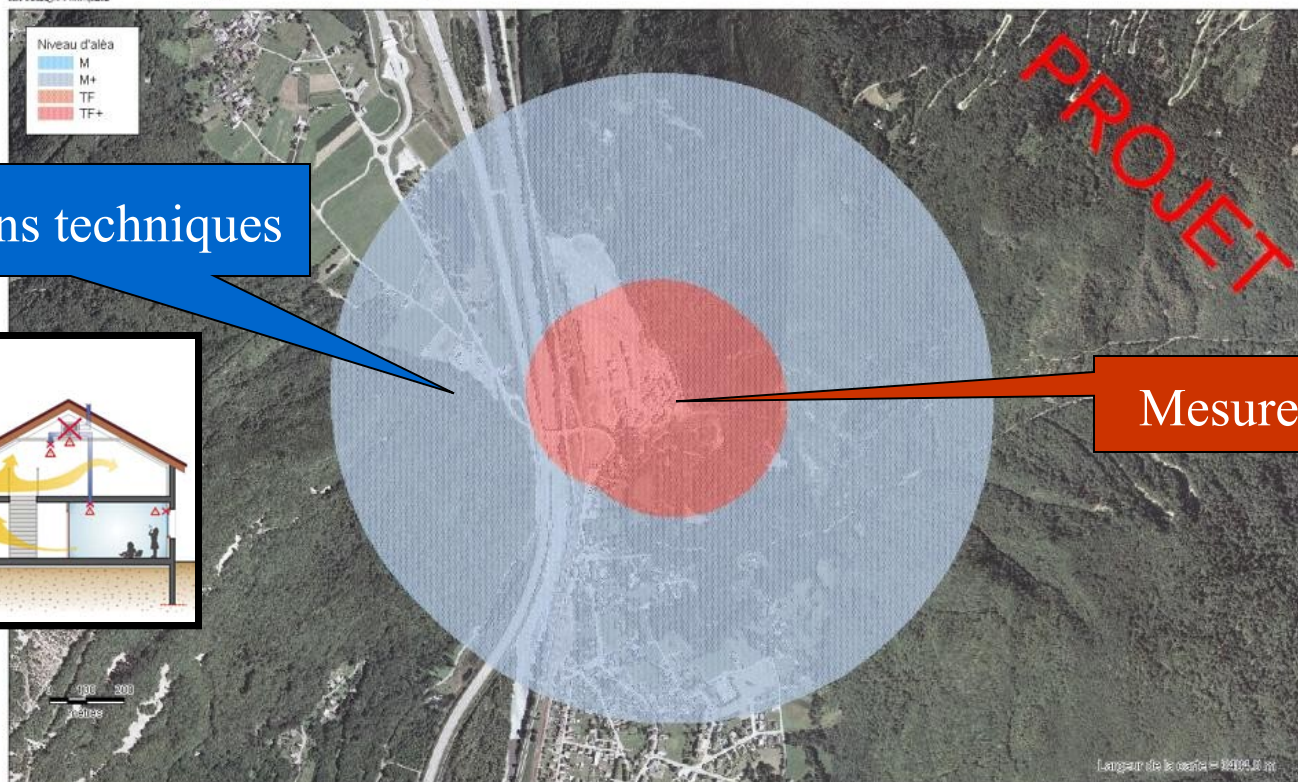
- d'une présentation des études techniques du PPRT ;
- d'une présentation et d'un recueil des différentes propositions d'orientation du plan établies avant l'enquête publique ;
- de la définition des principes sur lesquels se fonde l'élaboration des projets de plan de zonage réglementaire et de règlement.

Le projet de plan, avant enquête publique, est soumis aux POAs pour avis.

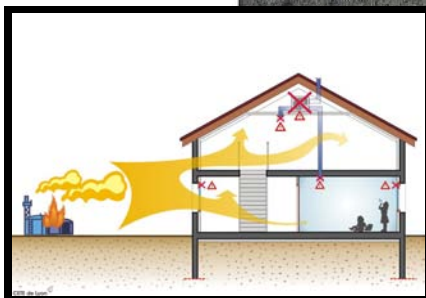
# THERMPHOS - la carte des aléas



PPRT de EPIERRE (THERMPHOS)  
Enveloppes des aléas tous types d'effets confondus



Prescriptions techniques



Mesures foncières

Sources: IGN - BD ORTHO  
Dossier: Calculs\_du\_20100604\_1  
Rédaction/Édition: SFR IS - 04/06/2010 - MAPINFO® V 8.5 - SIGALEA® V 3.2.014 - ©INERIS 2010



## **THERMPHOS - Suite des travaux**

### **Les principales étapes à venir**

- ➔ 1 CLIC (1 par an pour chaque SEVESO seuil haut)
- ➔ plusieurs réunions des POAs
- ➔ une réunion et une enquête publiques
- ➔ une approbation par arrêté du préfet (18 mois suivant la prescription => septembre 2011)
- ➔ une convention de financement tripartite des mesures foncières (État - collectivité - exploitant)